

Le PACTE et la Loi d'Orientation Agricole (LOA)

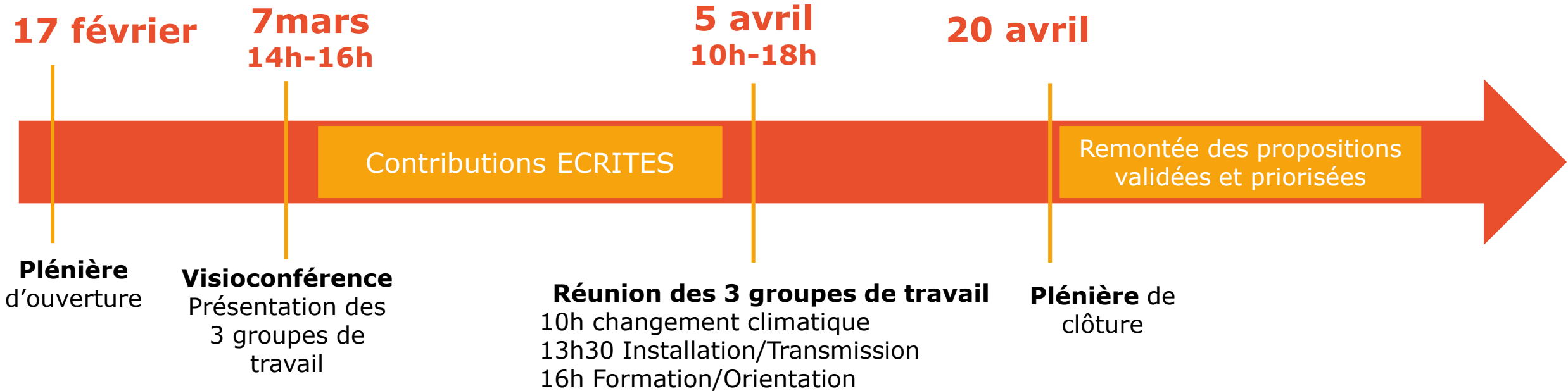
Réunion plénière de clôture du 20/04/2023

Le PACTE et la Loi d'Orientation Agricole (LOA)




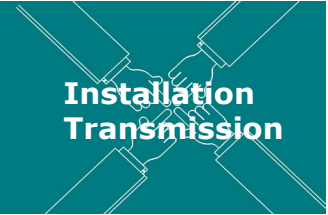

**Quelle agriculture
pour la Corse 2040 ?**

Calendrier des travaux





Synthèse des contributions – Ateliers thématiques

	Nombre de participants	Nombre d'organismes ayant contribué	Nombre de contributions
 Orientation formation	21	8	10
 Installation Transmission	25	7	16
 Adaptation Changement climatique	24	7	11



Synthèse des contributions – GT1 : Formation et Information (1)



1 Améliorer le niveau de la formation initiale

Rénover le **BPREA** avec des modules de spécialisation technique, au-delà de 1200 heures de base. Un BPREA à 1800 heures (AB, pastoralisme, machinisme, production endémique, eau, ...) ;
Proposer des parcours adaptés au nouveau public en reconversion professionnelle

Organiser une **concertation régionale** pour définir, avec toutes les parties prenantes, une politique de formation pour la Corse

2 Renforcer la rémunération des stagiaires et des exploitants accueillants

Améliorer la **rémunération** des stagiaires de la formation professionnelle

Rémunérer l'exploitant employeur lors au-delà de la 1^{ère} année d'alternance (année 2)

Définir un **statut pour le maître de stage** ce qui permettrait d'ouvrir des droits à la rémunération et une assurance

3 Créer des espaces de formation supports – Améliorer la compétence des formateurs/encadrants

Créer des **fermes pilotes** avec un financement pour moderniser l'existant et pour l'accompagnement du projet (rédaction cahier des charges, suivi des fermes ...)

Créer des **espaces tests** - en financer l'encadrement et les investissements

Renforcer le temps de la formation continue dans le travail des enseignants – exemple en bio



Synthèse des contributions – GT1 : Formation et Information (2)



4 Rendre la formation plus accessible et adaptable au contexte régional

5 Valoriser les métiers agricoles

Favoriser l'**accompagnement financier de l'ingénierie de formation**, comme de modularisation et du **suivi individualisé** des stagiaires *mesure nationale*

Ouvrir l'**accessibilité aux formations**, à tous les publics en dehors des prescripteurs actuels et des seuls demandeurs d'emploi (lever l'obligation de l'accord de pôle emploi) *mesure régl. nationale*

Permettre la **flexibilité d'ouverture des sessions de formation**, en rapport à une offre diversifiée et la flexibilité de l'effectifs stagiaires pour l'ouverture d'une session *mesure régl. à adapter*

Se doter d'un **programme ambitieux de formation continue** sur les sujets de transition et d'autonomie alimentaire – *mesure organisationnelle*

Renforcer financièrement l'accès au **service de remplacement** pour la formation continue

Rénover le **crédit d'impôt** formation, bonifier les subventions en cas de parcours de formation avéré

Créer des **passerelles** entre enseignement général et enseignement agricole : conseillers d'orientation formés sur les filières agricoles

Former les **conseillers d'orientation** aux filières agricoles méconnues de l'éducation nationale

Instituer une **visite obligatoire** d'une exploitation agricole au nouveau des primaires et des collèges

Renforcer la **communication** : fond et forme (agriculture et alimentation, qualité du travail) avec un ciblage jeunesse d'une part et féminin d'autre part

Changer la **dénomination des lycée agricoles** plus proches des enjeux d'aujourd'hui

Synthèse des contributions – GT2 : Installation – Transmission (1)



1 Améliorer l'accès au foncier et les outils de mobilisation du foncier

2 Renforcer le droit de préemption de la Safer en modifiant son champ d'application

Modifier la procédure de **mise en valeur des terres incultes** ou sous-exploitées pour raccourcir les délais et la rendre plus efficace. Le simple entretien ou nettoyage ponctuel ne peut pas faire échec à la procédure et ajouter une notion de valorisation économique de la terre.

Définir et qualifier les friches : ne pas considérer comme surface boisée les espaces constituées de formations arbustives et fruitières (maquis)

Instituer une **taxe sur les friches agricoles** et des mesures incitatives fiscales et financières si le foncier est libéré au profit de jeunes agriculteurs.

Assouplir le **statut du fermage** pour inciter les propriétaires à contractualiser *réglementation*

Assouplir la procédure administrative pour la création des AFP : revoir le cadastre

Développer les **fonds de portages** multi acteurs et en allonger la durée

Pouvoir **échanger des parcelles**, sur la base de reconnaissance de l'ayant droit, et non du titre (ex. dans le cadre de l'AFAF (aménagement agricole et foncier) Réduction des frais d'acte- *réglementation*

Créer **un fonds foncier** sur le modèle du conservatoire du littoral (estives incluses)

Favoriser l'entretien des **ouvrages de prévention des incendies** par l'agriculture en développant et soutenant financièrement l'animation foncière sur les zones de renfort agricole tels que définis dans le PPFENI

Créer une **cellule foncière opérationnelle régionale** pour traiter les problèmes de fonciers au profit de l'agriculture

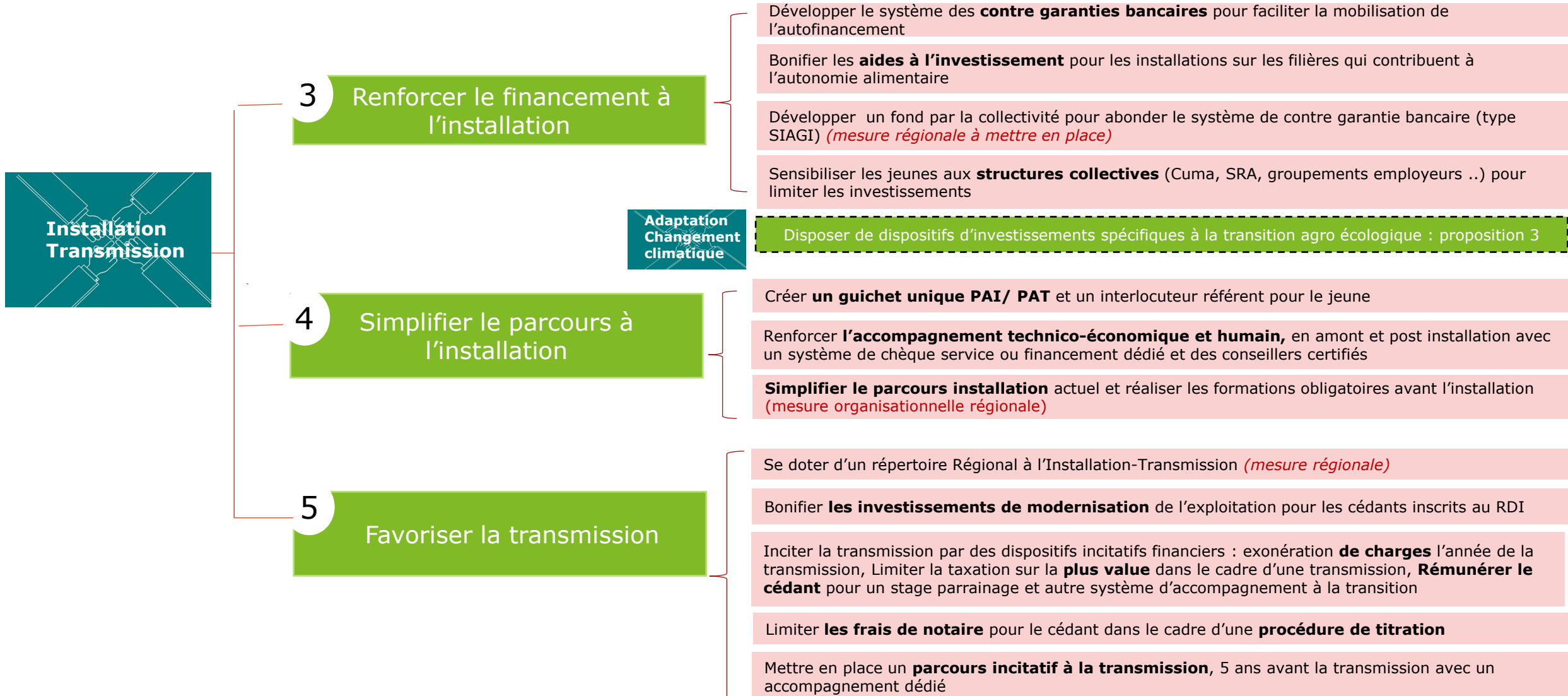
Sur Les **bâtiments** ayant eu un **usage agricole au cours des 20 dernières années** dans les communes limitrophes des communes littorales

Sur La **nue-propriété** d'un bien si l'usufruit réservé est inférieur à 10 ans contre 2 ans actuellement

Sur Les **parcelles boisées** ou cadastrées en nature de bois qui ne sont pas le support d'activités sylvicoles ou support d'activités agricoles ou d'anciens terrains de culture, de pacage ou d'alpage envahis par une végétation spontanée de type forêt méditerranéenne. Forêt non exploitée soumise aux incendies

Rendre possible la préemption partielle en séparant en lots distincts l'habitation des parcelles agricoles.

Installation Transmission (2)





Synthèse des contributions – GT3 : Adaptation au changement climatique (1)

Adaptation
Changement
climatique

1 Faciliter l'accès à l'eau

Mesure spéciale EAU prioritaire pour financer pour l'**investissement** de matériel permettant d'optimiser l'utilisation de l'eau (irrigation, stockage, abreuvoirs) **sous réserve** d'une formation obligatoire sur la gestion de l'eau - Simplification des conditions d'éligibilités

Simplifier la procédure administrative et renforcer l'**appui financier** des études nécessaires (études impact, hydrogéologie, ...). pour développer la **petite hydraulique** de montagne à l'échelle des exploitations ou d'un groupement d'exploitations

Assouplir la réglementation sur l'utilisation des eaux usées traitées pour l'irrigation (l'arboriculture, fourrage, espaces verts)

Réviser le **code forestier** pour permettre le pâturage des caprins (Art. L214-14) – *mesure nat. Régl.*

Réviser la **fiscalité sur le défrichement** et ses **modalités de mise en œuvre** (art L341-6 du code forestier) par exonération des compensations financières et rendre possible des contrats permettant à maintenir l'état boisé sur des espaces où les enjeux agricoles sont limités ou concourent à la biodiversité , *mesure nat. Régl.*

2 Reconnaître le système pastoral, le rendre performant et soutenir sa professionnalisation

Pouvoir déclarer le pastoralisme comme **option d'intérêt général** avec une réglementation européenne pour la reconnaissance des parcours avec **des niveaux minimums de chargement et de production** : mobilisation foncière prioritaire permise dans ce cadre.

Favoriser l'**ouverture et l'aménagement des espaces agrosylvopastoraux** au travers un programme d'aides exceptionnel.

Faire reconnaître et inscrire le **pastoralisme et l'agroforesterie** comme des leviers de lutte contre le réchauffement climatique dans le cadre du **plan 4/1000** relatif au stockage du carbone dans les sols

Rendre l'**appui technique obligatoire** sur la performance d'élevage, dans le cadre d'un dispositif de financement visant à soutenir les exploitations pastorales

Créer une **certification** visant à promouvoir la conduite d'élevage pastorale et les produits qui en découlent – *mesure nationale à créer*

GT 2 foncier

Favoriser l'entretien des **ouvrages de prévention des incendies** par l'agriculture en développant et soutenant financièrement l'animation foncière sur les zones de renfort agricole tels que définis dans le PPFENI

GT 1 formation

Créer une **cellule foncière opérationnelle régionale** pour traiter les problèmes de fonciers au profit de l'agriculture

Adapter les formations régionales aux enjeux de la conduite en système pastoral, notamment le BPREA. Prévoir également des formations de niveau BAC PRO et BTS. Accompagner l'élaboration de contenus enseignables et de supports pédagogiques spécifiques, ainsi que la formation des équipes enseignantes.

➤ Synthèse des contributions – GT3 : Adaptation au changement climatique (2)



Le groupe de travail a insisté sur le **COLLECTIF** qui doit être poussé **POLITIQUEMENT**



3 Disposer de dispositifs d'investissements spécifiques à la transition agro écologique

Prioriser et bonifier les **investissements collectifs et les prestations de service** structurants et accompagner le fonctionnement du collectif (renforcer les dispositifs de création des collectifs)

Engager une **démarche territoriale** pour l'**élevage** pour identifier les leviers d'actions permettant de maintenir les exploitations dans les territoires

Aide forfaitaire pour la réalisation d'un **diagnostic de vulnérabilité** aux impact du changement clim.

Appui **aux investissements** des exploitations et des filières pour adapter les structures aux changements climatiques sur la base du résultat du diagnostic de vulnérabilité

Elargir le spectre et les financements des **MAEC de type « transition climatique »** et développer des mesures de soutien pour les **pratiques favorisant l'autonomie alimentaire en élevage**

Soutenir et prioriser les aides pour les **filières vivrières et/ou émergentes** dans le cadre de l'autonomie alimentaire

Soutenir les **signes officiels de qualité**

Faciliter l'accès aux aides pour la mise en valeur par un **forfait à l'hectare**, en fonction du type de culture

4 Investir dans une politique ambitieuse de recherche et d'innovation pour l'agriculture Corse

Définir un taux de **PIB**

Coordonner les programmes de recherche entre organismes en cohérence avec les besoins *mesure régionale organisationnelle, mesures nationale programmation de la recherche pour répondre aux problématiques régionales d'adaptation.*

Renforcer les programmes sur les thématiques eau, sol et cultures fourragères

S'assurer de la **vulgarisation** des résultats et de leur développement

Faciliter le **conseil multi-acteurs** sur les exploitations *mesure régionale organisationnelle*



Synthèse des contributions – GT3 : Adaptation au changement climatique (3)



5 Renforcer l'approvisionnement de la RHD en produits locaux

Développer l'agritourisme avec des structures d'accueil
Non prioritaire avec consensus

Etablir une définition officielle « **produits locaux** » *mesure nationale réglementaire*

Adapter la **réglementation des appels d'offre** pour faire valoir la notion de produits locaux dans les critères de sélection *mesure nationale réglementaire*

Définir un **taux minimum d'approvisionnement** en produits locaux à 20 % d'ici 10 ans

Maintenir et renforcer le soutien **des PAT** pour assurer leur mise en œuvre **et** leur suivi

Coordination régionale des PAT dans le cadre de l'autonomie alimentaire – *mesure régionale*

Soutien à l'**organisation de l'offre** (conception, construction et suivi d'outils collectifs) type ateliers de transformation

Inciter la **contractualisation** agriculteur/collectivité (contrat, mise à disposition de bâtiment, foncier ...) *mesure réglementaire nationale*

Modifier la réglementation pour la réhabilitation/construction de bâtiments dédiés à l'activité d'agritourisme en zone agricole

Une concertation régionale



Orientation et formation

5 propositions
Prioritaires

Installation et transmission

5 propositions
Prioritaires

Adaptation & transition face au changement climatique

5 propositions
Prioritaires

Restitutions des concertations régionales PLOA

Remplir 1 fiche par proposition

corsecra@gmail.com (non partagé) [Changer de compte](#)

*Obligatoire

Décrivez votre proposition et les leviers d'action en 15 lignes maximum *

Votre réponse

Dans quelle thématique s'inscrit la proposition ? *

- Orientation et formation
- Installation et transmission
- Adaptation et transition face au changement climatique

Quel est le contexte régional lié à cette proposition ? *

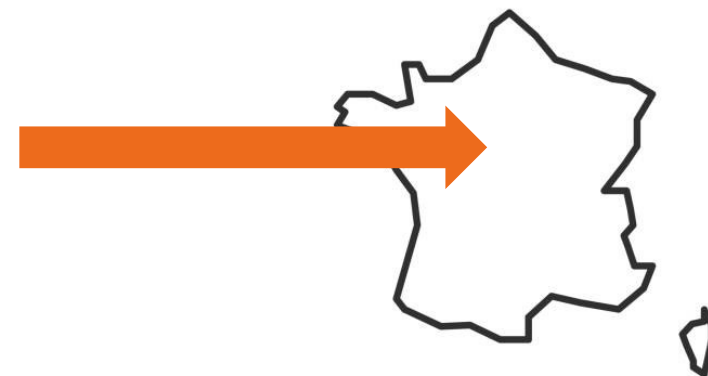
Votre réponse

A quel enjeu stratégique régional vise à répondre cette proposition ? Quel objectif recherche t-on à atteindre ? A quelle échéance ? *

Votre réponse

[Cliquer pour accéder au formulaire](#)

Remontée centralisée et sous **format unique** des propositions **priorisées** des groupes de travail :
1 fiche par proposition



Une concertation régionale



Un cadre harmonisé pour le suivi et la synthèse des contributions en régions

Restitutions des concertations régionales
PLOA

Remplir 1 fiche par proposition

corsecra@gmail.com (non partagé) [Changer de compte](#)

*Obligatoire

Décrivez votre proposition et les leviers d'action en 15 lignes maximum *

Votre réponse

Dans quelle thématique s'inscrit la proposition ? *

Orientation et formation

Installation et transmission

Adaptation et transition face au changement climatique

Quel est le contexte régional lié à cette proposition ? *

Votre réponse

A quel enjeu stratégique régional vise à répondre cette proposition ? Quel objectif *
cherche-t-on à atteindre ? A quelle échéance ?

Votre réponse

- Décrivez votre proposition et les leviers d'action en 15 lignes maximum
- Dans quelle thématique s'inscrit la proposition ?
 - Orientation et formation
 - Installation et transmission
 - Adaptation et transition face au changement climatique
- Quel est le contexte régional lié à cette proposition ?
- À quel enjeu stratégique régional vise à répondre cette proposition ? Quel objectif cherche-t-on à atteindre ? A quelle échéance ?
- Concernant la proposition : à quels leviers d'action parmi ceux cités ci-dessous se réfère-t-elle ?
 - mesure législative / réglementaire à créer
 - mesure nationale existante à amplifier ou adapter
 - mesure nationale à créer
 - mesure régionale existante à amplifier ou adapter
 - mesure régionale à créer
 - mesure organisationnelle ou de gouvernance
 - autre type d'action
- Quels sont les acteurs qui devraient être engagés ?
- Pour cette proposition, y a-t-il eu un consensus des acteurs ? Ou un dissensus ?
- Avez-vous des commentaires ?

Anticiper l'avenir de l'agriculture Corse, pour mieux accompagner ceux qui la font et la feront

C'est regarder avec lucidité les grandes transformations en cours et à venir.

C'est acter que l'agriculture de 2040 se sera pas la même qu'en 2023, à l'échelle des territoires, des entreprises agricoles et des métiers.